

d'exporter du matériel CANDU, à condition d'obtenir une licence d'exportation du gouvernement. À quelques très rares exceptions près, aucune de ces entreprises ne dépend exclusivement de l'énergie nucléaire car elles fabriquent aussi et diffusent toute une gamme de machines pour l'industrie. L'industrie estime qu'elle est capable de produire l'équivalent de cinq à six réacteurs par année.

Efforts canadiens de commercialisation à ce jour

La coopération nucléaire entre le Canada et le Japon se fait dans le cadre de l'Accord de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, signé le 5 juillet 1959, et amendé par un protocole d'entente entré en vigueur le 2 septembre 1980. Cette entente, avec les amendements qui l'accompagnent, satisfait pleinement les exigences canadiennes de non-prolifération de l'énergie atomique qu'impose le Canada pour le transfert de matériel servant à l'énergie nucléaire.

C'est la Compagnie générale électrique du Canada qui a la première tenté d'introduire le CANDU au Japon au milieu des années 1960. Ses efforts n'ont pas été couronnés de succès et les marchés ont été emportés par les vendeurs de réacteurs à eau légère qu'étaient les compagnies américaines Westinghouse et General Electric. Même si l'Energie atomique du Canada a continué à entretenir des liens avec les Japonais, elle a consacré peu d'efforts à tenter de réaliser des ventes jusqu'à 1974. À ce moment-là, les réacteurs CANDU de Pickering avaient fonctionné de façon pleinement satisfaisante, ce qui attirait sur eux l'attention des autres pays du monde. Même si la politique de développement nucléaire du Japon voulait à cette époque reposer sur l'eau légère et utiliser éventuellement des réacteurs à enrichissement rapide, l'attitude à l'égard du CANDU n'était pas plus favorable qu'auparavant. Le Canada s'est alors livré à une campagne pour faire connaître les mérites du système CANDU au gouvernement, au milieu des affaires et aux dirigeants de l'industrie japonaise. La réunion des premiers ministres Trudeau et Tanaka en 1974 fut importante à ce titre puisqu'on y reconnut qu'il y avait un potentiel de coopération nucléaire entre le Canada et le Japon. En 1976, les premiers ministres Trudeau et Miki signaient le Cadre pour l'entente de coopération économique et signalaient encore que CANDU pouvait être un domaine de coopération entre les deux pays.

En 1976, la Japanese Electric Power Development Company (EPDC), qui bénéficiait de l'aide et des fonds de recherche du MITI, commença à redorer l'image du CANDU grâce à des